

La reconquête de la biodiversité : Opération de compensation conduite par l'enseigne Lidl dans le cadre de la réalisation du projet de Saint-Pons

Dans le cadre de la réalisation de son projet de Saint-Pons LIDL souhaite soutenir la démarche des territoires en suivant les nouveaux objectifs de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), à travers une opération de compensation pour l'artificialisation des sols engendrée par le projet d'extension du magasin LIDL situé Lieu-dit Terres Neuves, 04400 Saint Pons. L'extension du magasin générera une artificialisation du sol de 726 m². Pour cela, la désartificialisation d'une autre parcelle située sur la Grave du Riou Bourdoux, 04400, Saint-Pons va être effectuée. En effet, la végétalisation de la parcelle choisie sera renforcée au bénéfice de la biodiversité gravitant autour de ce site d'exception.

La parcelle compensatoire située Grave du Riou Bourdoux est un terrain communal anciennement exploité par une entreprise d'extraction et de dépôt de matériaux.

L'objectif de LIDL est de désartificialiser et de renaturer une partie de cette parcelle sur une surface de 1000m². Seuls ces 1000 m² seront pris en compte dans le cadre de la compensation et de l'intervention d'Inveo.

Sur le reste de la parcelle, une centrale solaire photovoltaïque sera installée en 2023 par la Coopérative d'électricité Enercoop en collaboration notamment avec la Mairie de Saint-Pons.

Les objectifs de la compensation par une approche de végétalisation multistrates sur la parcelle compensatoire :

- Apporter une stratégie paysagère et écologique sur le site ;
- Renforcer la strate herbacée ;
- Créer une strate arbustive riche en baies ;
- Limiter le développement de la strate arborée ;
- Choisir des espèces locales et peu gourmandes en eau ;
- Choisir des fabacées pouvant enrichir le sol en azote ;
- Restaurer les fonctionnalités écologiques du sol « stérilisé » ;
- Restaurer les fonctionnalités écologiques des corridors ;
- Créer un ecospot de biodiversité

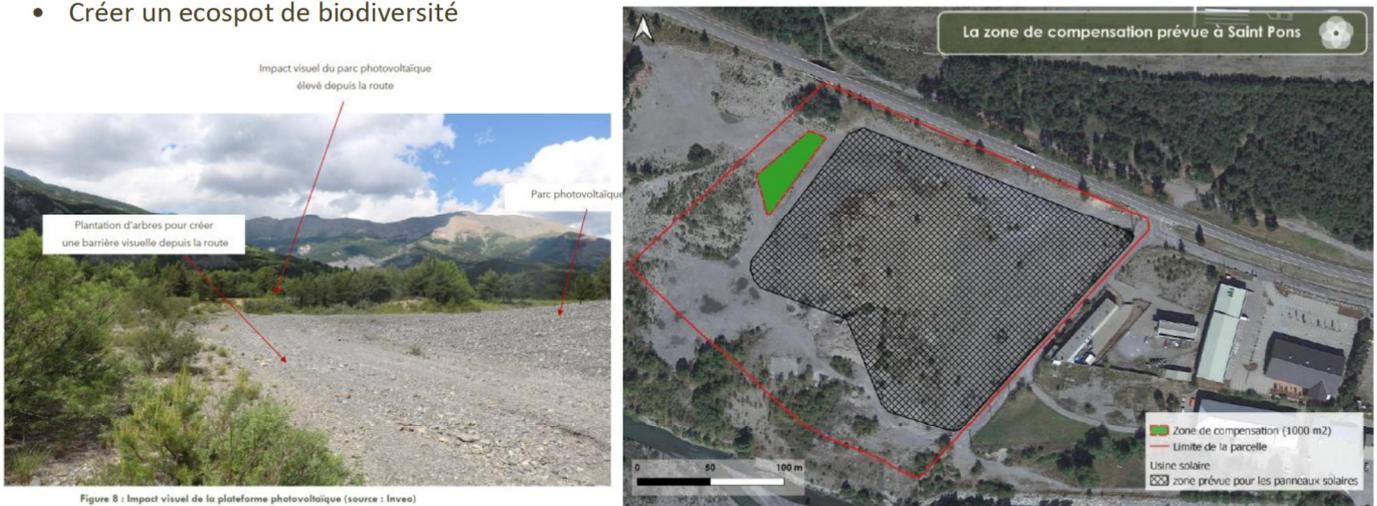


Figure 8 : Impact visuel de la plateforme photovoltaïque (source : Inveo)

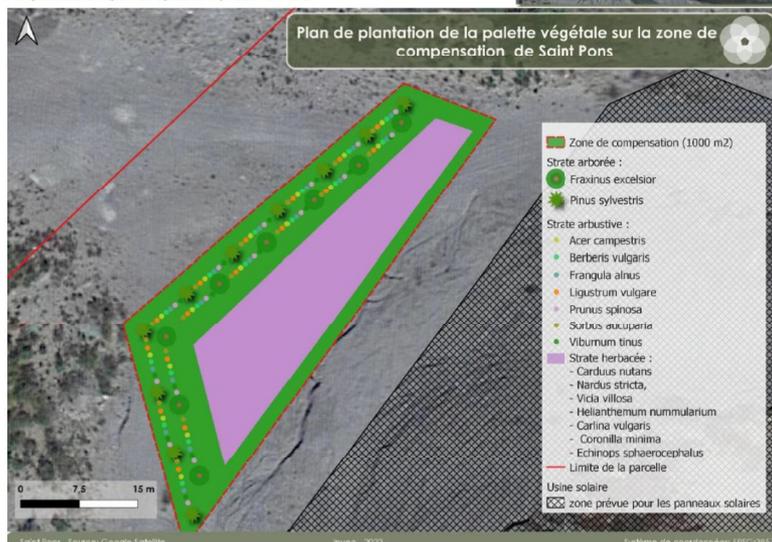


Figure 7 : plan de plantation de la palette végétale sur la parcelle compensatoire